

Commune de Roquefort de Sault

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
06 décembre 2019

Secrétaire de séance A.DENJEAN

Membres du Conseil

présents:

Mme Monique Saint-JEVIN
Mme Annie DENJEAN
Mme. Nicole MANRESA
M. Benoit OLIVE

Absents :

M. DULCET Patrick(excusé , procuration donnée à Mr. OLIVE . B).présent en audioconférence.
M. Eric AUBIGNA (non excusé).

ORDRE DU JOUR

- DELIBERATIONS POUR CONTRATS BAR ET LICENCE IV 1
 - DELIBERATION HEURES COMPLEMENTAIRES 2
 - MARQUAGE ET DECISION DE VENTE D'UNE COUPE. 2
 - DEVIS OCTP GOUDRONNAGE . AVENANT 3
 - TARIF CONCESSION CIMETIERE..... 3
 - REDEVANCE 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT. 3
 - DIVERS..... 3
-

- DELIBERATIONS POUR CONTRATS BAR ET LICENCE IV

Cette délibération annule et remplace la délibération 2019-77

Madame Le Maire expose au Conseil la demande de Mme Lucie BEYLS et Mr. Antoine SIRE visant à pérenniser leur activité par la reconduction de la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la « Guinguette de Sault . »

Cette convention prendra effet au 01 janvier 2020 et ce pour une durée de 2 ans .

Le montant mensuel du loyer est maintenu à 50.00 €.

L'équipe municipale persiste dans sa volonté politique de maintenir et de favoriser l'activité économique et touristique dans une zone à très faible démographie et ce depuis le début de son mandat.

DEL 2019-81

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Considérant** la nécessité de conserver sur la commune un jeune couple qui souhaite s'investir dans leur activité,
- **Décide** de reconduire une convention d'occupation temporaire du domaine public pour le bar restaurant épicerie entre d'une part Mme Lucie BEYLS , et M. Antoine SIRE et d'autre part , la Commune.
- **Décide** pour favoriser l'activité économique et touristique de la commune située en zone de faible démographie de maintenir le loyer à 50.00 € par mois.

Cette délibération annule et remplace la délibération 2019-78

Madame Le Maire expose au Conseil la demande de M. Antoine SIRE visant à reconduire le contrat de location de la licence IV.

Ce contrat prendra effet le 01/01/2020 et ce pour une durée de 2 ans.

Le loyer annuel est maintenu à 100.00 € annuel.

DEL 2019-82

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Considérant** la nécessité de conserver sur la commune un café restaurant
- **Décide** de reconduire un contrat de location entre d'une part M . Antoine SIRE et d'autre part la Commune.
- **Décide** de maintenir le loyer à 100.00 €/an.

□ DÉLIBÉRATION HEURES COMPLÉMENTAIRES

Occasionnellement, les employés sont amenés, dans le cadre des astreintes ou des événements inhabituels, à effectuer des heures complémentaires.

DEL 2019-83

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Autorise** Mme Le Maire à valider des heures complémentaires effectuées occasionnellement par les employés lors d'astreintes ou événements inhabituels.

□ MARQUAGE ET DÉCISION DE VENTE D'UNE COUPE.

Le Conseil municipal prend connaissance des coupes prévues à l'état d'assiette de l'exercice 2020 et de la proposition du technicien responsable de la forêt communale à savoir les parcelles **2.1 et 3.1** (forêt intercommunale de la Resclause , vente sur pied en bloc).

DEL 2019-84

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la proposition du technicien pour les coupes ci-dessus
- **Demande** que les coupes inscrites à l'état d'assiette soient mises en vente en 2020, sur la base des recommandations du responsable commercialisation des bois de l'ONF.
- **Donne pouvoir** à Mme Le Maire de fixer en relation avec l'Agent Responsable de la Coupe et d'approuver le prix moyen unitaire de vente des bois à l'acheteur proposé par l'office.

□ DEVIS OCTP GOUDRONNAGE . AVENANT

Le présent avenant a pour but de fixer le montant des travaux en plus lié à la modification et au choix de prestations différentes de celles prévues au marché de base suite à prestations complémentaires.

1) Marquage de 2 places de stationnements handicapés	450.00 €
2) Rampe d'accessibilité Mairie	2 150.00 €
3) Goudronnage parking gîte , géotextile et bordures béton	5 770.00 €
Pour un total de	8 370.00 € ht.

DEL 2019-86

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Accepte** l'avenant au marché pour l'entreprise OCTP.
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document nécessaire.

□ TARIF CONCESSION CIMETIÈRE

Il convient de préciser le montant au m2 d'une concession au cimetière.
Le montant est fixé à 50.00 € le m2.

DEL 2019-87

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de fixer à 50.00 € le prix au m2 d'une concession au cimetière.

□ REDEVANCE 2020 EAU ET ASSAINISSEMENT.

Le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2020.

DEL 2019-88

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de maintenir les tarifs pour la part communale au même niveau que l'an passé
- **Accepte** les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2020 à savoir :

EAU :44 €

ASSAINISSEMENT : 28 €

□ DIVERS

La cérémonie des voeux de Mme Le Maire se déroulera le Samedi 11 janvier 2020 .
Rendez-vous salle polyvalente 18 h.00